



Daniel ROBIN
Co-Secrétaire Général du SNES-FSU

À

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 10 juillet 2012

Objet : situation des professeurs de STI et votre circulaire du 27 juin dernier « évolution des nomenclatures et changement de discipline des enseignants de STI »

Monsieur le Ministre,

Vos services ont transmis aux recteurs la circulaire du 27 juin 2012 citée en objet. Ce texte, issu des choix effectués par le précédent ministère et entaché par une absence remarquable de dialogue social, appelle de notre part plusieurs remarques et demandes très urgentes.

Suite à cette circulaire, des rectorats publient actuellement, au début des congés d'été, des textes imposant aux collègues de changer de discipline dans des délais extrêmement brefs, parfois d'ici la rentrée. Le choix des nouvelles disciplines serait piloté par le corps d'inspection sans critère défini. L'absence de tout tableau de concordance entre disciplines actuelles et futures disciplines et l'exclusion de toute saisine des instances paritaires compétentes ouvrent la voie à toutes les incertitudes dans des conditions d'opacité inacceptables.

Tout d'abord il n'y a aucune urgence à envisager un changement de discipline pour les enseignants de STI : il suffit d'établir une correspondance entre les étiquetages des postes, les disciplines d'enseignement et les spécialités de recrutement des enseignants. D'autre part, les enseignements des formations supérieures des lycées ne sont pas exclusivement dispensés par des enseignants sur postes spécifiques, en particulier en BTS. Nombre d'enseignants partagent leur service entre le pré et le post bac : dans ces cas précis, l'affichage de la discipline de recrutement est nécessaire pour permettre de définir les services.

Concernant les étiquettes des postes, le mouvement pour les enseignants de STI est extrêmement réduit : cette année il n'y a qu'une trentaine de nouveaux recrutés dans la spécialité SIN, il suffirait d'envisager les nominations sur les supports existants « Génie électronique » pour les prochaines rentrées. Rien n'empêche de conserver en parallèle les anciennes et les nouvelles nomenclatures des postes.

Nous rappelons que les professeurs de STI ont été placés dans des conditions extrêmement difficiles depuis deux ans : le précédent gouvernement leur a imposé une réforme sans les

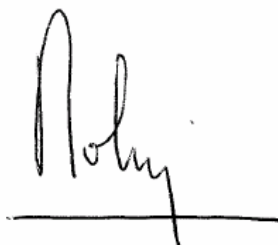
.../...

accompagner ni les former, demandé d'enseigner des champs disciplinaires ne correspondant pas à leur spécialité de recrutement, tenté de leur faire porter la responsabilité de l'échec de la réforme (échec qui semble se confirmer à l'aune des constats actuels académiques de flux d'élèves vers la STI2D).

Demander, aujourd'hui et dans la précipitation, aux enseignants de STI de changer de discipline est d'ores et déjà très mal ressenti. Ces enseignants ont été placés en difficulté dans leur métier, dans leur mission, dans leur vie ; ajouter une nouvelle difficulté d'ordre administratif ne nous paraît pas être de bonne politique.

C'est pourquoi nous vous demandons d'abroger en urgence la circulaire du 27 juin dernier, d'envisager le prochain mouvement selon les règles habituelles, et de laisser le temps de la réflexion, intégrant le temps de l'analyse des effets de la réforme, pour une redéfinition des spécialités de STI conforme à la fois au bon fonctionnement des formations et à la sécurité professionnelle des enseignants.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sincères salutations

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robin', written over a horizontal line.

Daniel Robin